

Indices de sérieux problèmes / logements inhabitables

- ☐ il pleut à l'intérieur
- ☐ de grandes taches d'humidité sont visibles
- ☐ les murs sont fortement fissurés
- ☐ la cave est sous eau
- ☐ les sols ne sont pas droits
- ☐ les fenêtres / châssis sont pourris ou ne s'ouvrent plus
- ☐ des vitres sont brisées
- ☐ il y a un danger d'électrocution : fils électriques dénudés, prises lâches, installation électrique non inspectée
- ☐ l'installation de gaz n'est pas sûre : odeur de gaz, appareil à gaz non connecté correctement, installation de gaz non contrôlée
- ☐ pas de toilette et/ou de sanitaire (bain, douche...) avec eau chaude
- ☐ pas d'endroit où manger (ou bien préparer un repas – si ce n'est pas pris en charge par la structure d'accueil)
- ☐ pas de source de chauffage (sûre)
- ☐ trop peu d'aération
- ☐ l'escalier n'est pas sûr, et/ou pas équipé d'une rampe
- ☐ le risque de chute existe (par exemple parce qu'il manque un balcon)
- ☐ le bâtiment n'est pas sûr pour les enfants
- ☐ pas de détecteur de fumée ou d'extincteur
- ☐ l'accès ne se fait pas en toute sécurité
- ☐ les possibilités d'évacuation sont trop limitées (pas accès de sorties de secours, d'accès pour les services de secours...)
- ☐ il y a beaucoup de déchets dans le logement (ordures, restes de nourriture, parasites...)

Si vous cochez une case dans cette liste, cela signifie que la sécurité, la santé ou la dignité humaine des résidents peut être en danger. Il est préférable de signaler cela auprès des autorités locales dès que possible, afin que le bâtiment puisse être examiné plus en profondeur (par exemple par les pompiers).